

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 juin 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 30
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 33

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET , Marcel PÉTRÉ, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LO, Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.

Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL, Nicolas BARAY.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20250625-24 : VCR_RPQS_RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art D. 2224-1 et suivants et art. L 2224-17-1) ;

La collectivité doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport doit ensuite être mis à la disposition du public sur le site internet de la collectivité ainsi qu'à son siège, par voie d'affiche apposée dans les quinze jours suivant sa présentation.

Dans la partie réglementaire du CGCT, le délai de présentation de l'ensemble des RPQS, est fixé à neuf mois à compter de la clôture de l'exercice concerné (art. D. 2 224-1 du CGCT). Cependant, dans la partie législative du même code, ce délai est limité à six mois pour le RPQS afférent à la prévention et à la gestion des déchets (art. L. 2 224-17-1 CGCT). Compte tenu de la primauté de la loi sur le décret, c'est le délai de six mois qui doit être respecté.

Ainsi, le RPQS de prévention et de gestion des déchets doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;

Il indique, dans une note (contenu est détaillé aux articles L. 2 224-17-1 et D. 2 224-1 et suivants du CGCT) notamment :

- La nature exacte du service assuré par l'établissement public de coopération intercommunale ;
- Le prix total de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes, et son financement, en utilisant des indicateurs techniques, économiques et financiers ;
- Information du public et transmission ;
- Transmission aux communes pour mise à disposition des administrés (en commune et au siège de Pré-Bocage Intercom) ;
- Transmission au Sous-Préfet ;
- Affichage pendant 1 mois au siège de la communauté de communes.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Services (RPQS) de prévention et de gestion des déchets 2024 est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Nicolas BARAY) décide :

- **D'ADOPTER** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets 2024
- **D'ADRESSER** le rapport 2024 aux communes membres afin de le présenter en conseil municipal
- **DE METTRE** le rapport à disposition du public à Pré-Bocage Intercom et sur le site internet de la communauté de communes
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le rapport 2024 à la Sous-Préfecture de Vire
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



(Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015)

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRÉVENTIONS ET DE GESTION DES DÉCHETS

2024



- **Chapitre 10 : Evolution des coûts**

- 10.1 Evolution des coûts tous flux confondus 38
- 10.2 L'évolution des coûts par flux 38

Préambule

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un «rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique «déchets» dans la politique «développement durable» de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Partie 1

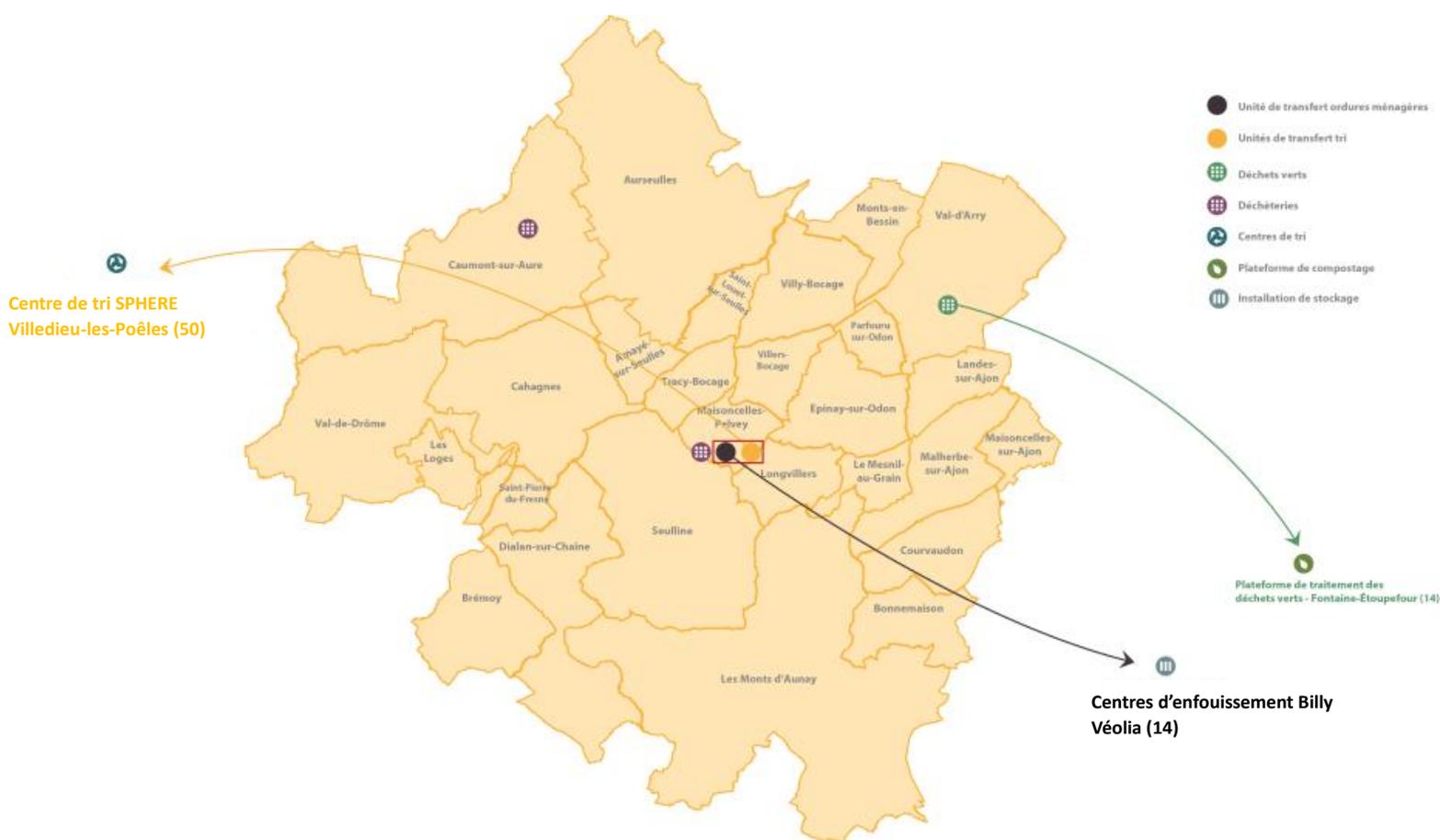
Les indicateurs techniques

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte

Types de collecte

L'ensemble du territoire de Pré-Bocage Intercom est desservi en porte à porte pour la collecte des ordures ménagères (bacs pucés) et des recyclables (sacs jaunes).

Types de traitement



1.1.3 Déchets pris en charge par le service

Type de déchets

MODE DE COLLECTE	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Déchets verts	Textiles Papiers D3E Mobilier Encombrants Gravats DMS
Collecte séparée	✓	✓			
PAV	✓		✓		✓
Déchèterie				✓	✓

- 1.2 Compétences

- 1.2.1 Répartition des compétences

Pré-Bocage Intercom dispose des compétences suivantes en matière de déchets et recyclables :

- La collecte des ordures ménagères ;
- La collecte sélective des déchets ;

Par délibération en date du 20 novembre 2007, le Syndicat Mixte du Pré-Bocage a choisi d'adhérer au SEROC (Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados) pour la compétence obligatoire du traitement des déchets.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des quais de transfert, le transport, le tri, la valorisation, le stockage ou l'élimination de l'ensemble des déchets produits ou collectés sur son périmètre ont fait l'objet d'un transfert de compétence auprès du SEROC en 2007 qui assume donc cette responsabilité. Ce transfert de compétences a été maintenu avec la fusion et la création de Pré-Bocage Intercom au 1^{er} janvier 2017.

Les adhérents du SEROC

- Collecta
- Communauté de communes Seules Terre et Mer (STM)
- Pré-Bocage Intercom (PBI)
- Intercom de la Vire au Noireau



Compétence	Prestataires	Prestation
Collecte séparée (OM/ recyclables)	Pré-Bocage Intercom	Régie (bacs pucés pour les Om et sacs jaunes pour les recyclables)
Collecte Apports volontaires	SEP	Fourniture et maintenance des conteneurs verre
Traitement	SEROC	OM et recyclables
Prévention	SEROC	Communication, sensibilisation

Traitement des ordures ménagères

La compétence « traitement des déchets » a été transférée au SEROC. Les frais de traitement sont remboursés à cette collectivité sur la base des tonnages réels de l'année antérieure.

En 2024, les ordures ménagères ont été enfouies au centre d'enfouissement de Véolia - Billy (14).

La communication portant sur le traitement des ordures ménagères et des recyclables est assurée par le Seroc.

Déchèteries

Par délibération du 20 décembre 2022, l'activité d'exploitation des déchèteries de MAISONCELLES-PELVEY et de LIVRY ont été transférées au SEROC à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le réseau SEROC compte 10 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.



- 1.2.2 Gouvernance et administration

Voici les noms du Président ainsi que des Vice-Présidents de Pré-Bocage Intercom :

Président : M. Gérard LEGUAY
1er Vice-Président : Mme Christine SALMON ;
2ème Vice-Président : Mme Stéphanie LEBERRURIER ;
3ème Vice-Président : M. Christophe LE BOULANGER ;
4ème Vice-Président : M. Jacky GODARD ;
5ème Vice-Président : Mme Sandra LEMARCHAND ;
6ème Vice-Président : M. Jean-Yves BRECIN ;
7ème Vice-Président : M. Marcel PETRE ;
8ème Vice-Président : M. Christian HAURET ;
9ème Vice-Président : M. Dominique MARIE ;
10ème Vice-Présidente : M. Bruno DELAMARRE.

Les membres de la commission Valorisation, Collecte et Recyclables sont les suivants :

Mme Christine SALMON	M. Christian FORTIN
M. Gérard LEGUAY	Mme Catherine MARIE
Mme Stéphanie LEBERRURIER	M. Gérard GALODE
M. Christophe LE BOULANGER	M. Patrick GUERRIEN
M. Jacky GODARD	M. Vincent RUON
Mme Sandra LEMARCHAND	Mme Sophie LECHEVALIER BOISSEL
M. Jean-Yves BRECIN	Mme Gaële FILLATRE
M. Marcel PETRE	M. Thierry LECRES
M. Christian HAURET	Mme Catherine ISABEL
M. Yves CHEDEVILLE	Mme Emmanuelle BEIGNON
M. Bruno DELAMARRE	M. Sylvain AGUITON
Mme Martine JOUIN	M. Laurent LEVAVASSEUR
M. Michel GENNEVIEVE	Mme Anne-Marie NOGET PAY
M. Pierre DEWASNE	M. Michel LEJEUNE
Mme Sylvie HARIVEL	M. Gilles LECONTE
M. Christian VENGEONS	M. Daniel DEDUN
M. Pierre SALLIOT	

Le service Déchets-Recyclables de Pré-Bocage Intercom est composé comme suit :

- Les bureaux administratifs et les équipes de collecte situés 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay – 14260 Aunay-sur-Odon.

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 2

La prévention des déchets

- 2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

2010 : 12 917,62 T
2024 : 13 618,39 T
Indice 100 = 105,42

Depuis 2010 le périmètre de la collectivité a évolué avec la fusion de deux intercoms (Aunay – Caumont Intercom avec Villers-Bocage Intercom) et la création des communes nouvelles en 2017.

- 2.2 Actions de Prévention (animation SEROC)

Interventions scolaires :

23 classes de primaires sensibilisées (écoles de Aunay-sur-Odon, Epinay-sur-Odon, Anctoville, Caumont l'Eventé, Saint-Georges-d'Aunay, Lingèvres, Villers-Bocage et Malherbe-sur-Ajon), 28 animations = **485 élèves**
Soit un total de 23 classes, 28 animations : **485 élèves sensibilisés**

Prêt matériel éco-évènement :

5 évènements accompagnés : **500 gobelets prêtés** (Villy-Bocage : Villy Découvertes, Mairie) - Tournay-sur-Odon : Comité des fêtes - Les Monts-d'Aunay : Mairie - Maisoncelles-Pelvey : Asso. Au cœur de mon village)

Stand d'information :

2 interventions = **49 personnes sensibilisées** (PBI - Association Villy découvertes)

Cafés des astucieux : 68 participants

- Caumont-sur-Aure - Médiathèque - Vaisselle mosaïque : 9 participants - Créer sa planche d'inspiration : 9 participants
- Maisoncelles-Pelvey : visite de l'unité de transfert : 18 personnes
- Pré-Bocage Intercom : après-midi jeu de société zéro déchet : 20 participants
- Val d'Arry - Médiathèque - Fabriquer ses cosmétiques : 12 participants

Compostage collectif : 13 nouveaux sites

- Aunay-sur-Odon : 3 sites
- Caumont-l'Eventé : 4 sites
- Villers-Bocage : 6 sites

Distribution de composteurs :

645 foyers équipés

Prêt de couches lavables :

2 familles ont testé les couches lavables

Caractérisations :

Réalisation de 5 caractérisations au centre de tri de Eco-sphère à Villedieu-les-Poêles

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 3

La prévention des déchets

3.1 Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Flux de déchets en apport volontaire

	Verre 	Papier – Cartons 	Déchets verts 	Encombrants 	Déchets dangereux 	Textiles 
Nombre de contenants disponibles	82	2	2	2	4	2 PAV (1 sur chaque déchèterie)
Type de contenant	81 PAV + 1 colonne enterrée	Benne 35 m ²	1 Benne 35m ² à Livry 1 Plateforme déchets verts à Maisonnelles-Pelvey	Benne 35 m ²	Locaux DMS	Containers
Ration du nombre de contenant par habitant	1 pour 311	1 pour 12 581	1 pour 12 581	1 pour 12 581	1 pour 6291	1 pour 12 581
Tonnage collecté	1079 T	284 T	2817 T	1102 T	65 T	7 T

3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

3.2.1 Spécification de la collecte

	OMR 	RECYCLABLES SECS 
Population desservie	25 162	25 162
Tonnages annuels	2 864 T	1 705 T
Distance parcourue pour la collecte	81 938 KM	
Couleur du bac concerné	GRIS (pucé)	SACS JAUNES

ORGANISATION DES TOURNEES 2024

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-24_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Camion		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
E n t r e t i e n GD	Sem Paire	CAUMONT-SUR-AURE : Caumont l'Eventé, La Vacquerie ; VAL DE DRÔME : La Lande-sur-Drôme OM Tournée 1 GD	SEULLINE : Coulvain ; VAL DE DRÔME : Dampierre, Le Lande-sur-Drôme, Saint Jean des Essartiers, Sept-Vents CAUMONT-SUR-AURE : La Vacquerie Lieux-dits "Ecorigny", "Le Moulin d'Aubigny", "Aubigny" (CAHAGNES) EMB Tournée 2 EM	VAL D'ARRY : Missy, Le Locheur, Tournay sur Odon ; PARFOURU-SUR-ODON + écoles Landes-sur-Ajon et Banneville-sur-Ajon LAVAGE OM Tournée 10 GD	AURSEULLES : Anctoville, Orbois, Feuguerolles-sur-Seulles, Sermentot, Longraye, Torteval Quesnay + "Les Essards" LD "Les Légers", "Le Moulin de St Louet", "La Rivière", "La Campagne, "Les Vaux remiers", "La Douestils", "Les 3 Ponts" (SAINT LOUET/-SEULLES) EMB Tournée 7 EM	VILLERS-BOCAGE +C3 hôpital + service technique ASO OM Tournée 15 GD
	Sem Imp	CAUMONT-SUR-AURE : Caumont l'Eventé, Livry, Parfouru l'Eclîn + école Caumont l'Eventé OM Tournée 2 GD	VAL D'ARRY : Noyers-Bocage VILLY-BOCAGE SAINT LOUET-SUR-SEULLES + école Noyers-Bocage + C2 Villers-Bocage + Missy PEP (C1) OM Tournée 6 GD	CAUMONT-SUR-AURE : Caumont l'Eventé, Livry, Parfouru l'Eclîn EMB Tournée 4 FR	DIALAN-SUR-CHAINE : Jurques ; SEULLINE : Saint Georges d'Aunay, La Bigne ; BREMOY LAVAGE EMB Tournée 8 EM	VILLERS-BOCAGE +C3 hôpital + service technique ASO OM Tournée 16 GD
E n t r e t i e n EG	Sem Paires	LES MONTS D'AUNAY : Aunay-sur-Odon + campagne d'Aunay/Odon * OM Tournée 3 EG	VAL D'ARRY : Noyers-Bocage (+ école) MONTS-EN-BESSIN LD "Landelles", "Chemin de Sallen" (VAL D'ARRY - Noyers-Bocage) RD 675, "La Bergerie", "Ingy" (VILLY-BOCAGE) + C2 Villers-Bocage LAVAGE - OM Tournée 7 EG	LES MONTS D'AUNAY : Aunay-Odon + Cpgne d'Aunay/Odon* Bauquay + Le Volquier ; LE MESNIL-AU-GRAIN; LD "La Cabourette", "Les Carelles", "Le Bas Monts Mort" (MALHERBE/AJON - Saint Agnan-Le-Malherbe) EMB Tournée 5 EM	SEULLINE : Saint Georges-d'Aunay, Coulvain, La Bigne + Ecole Cahagnes (salle communale) + C2 Caumont OM Tournée 13 EG	LES MONTS D'AUNAY : Campandré-Valcongrain, Danvou la Ferrière, Ondefontaine, Roucamp, Le Plessis-Grimout ; DIALAN-SUR-CHAINE : Le Mesnil Auzouf EMB Tournée 11 EM
	Sem Imp	LES MONTS D'AUNAY : Aunay sur Odon MAISONCELLES-PELVEY Lieu-dit "La Guillotine" (TRACY-BOCAGE) LAVAGE OM Tournée 4 EG	AMAYS/SEULLES ; LONGVILLERS ; PARFOURU/ODON ; EPINAY/ODON ; MONTS-EN-BESSIN LD "Orval", "Le Mesnil", "La Sébillière" (CAHAGNES) LD "Landelles", "Chemin de Sallen" (VAL D'ARRY - Noyers-Bocage) "La Bergerie", "Ingy" (VILLY-BOCAGE) - LD Canchère EMB Tournée 3 EM	LES MONTS D'AUNAY : Aunay-sur-Odon ; MAISONCELLES-PELVEY ; TRACY-BOCAGE Lieu-dit "La Guillotine" (TRACY-BOCAGE) EMB Tournée 6 EM	CAHAGNES ; AURSEULLES : St Germain d'Ectot LD "la Couarde" (TORTEVAL QUESNAY) LD "La Pignerie", "Le Vieux Presbytère", "La Marche" (AURSEULLES - Anctoville) - LD "Fréval", "Le Pont de Benneville" (DIALAN/CHAINE - Jurques) LD "Le Mesnil Levreau" (CAUMONT-SUR-AURE - Livry) + C2 Caumont - OM Tournée 14 EG	AURSEULLES : Anctoville, Orbois, Feuguerolles-sur-Seulles, Sermentot, Longraye, Torteval Quesnay + "Les Essards" LD "Les Légers", "Le Moulin de st Louet", "La Rivière", "La Campagne, "Les Vaux remiers", "La Douestils", "Les 3 Ponts" (ST LOUET/SEULLES) - OM Tournée 17 EG
E n t r e t i e n FR	Sem Paires	CAHAGNES ; LES LOGES ; SAINT PIERRE DU FRESNE LD "Fréval", "Le Pont de Benneville" (DIALAN-SUR-CHAINE - Jurques) Lieu-Dit "Le Mesnil Levreau" (CAUMONT-SUR-AURE - Livry) EMB Tournée 1 FR	COURVAUDON ; BONNEMAISON ; LONGVILLERS ; EPINAY-SUR-ODON ; LES MONTS D'AUNAY : Bauquay + Le Volquier - LD "Les Carelles", "Le Bas Monts Mort" (MALHERBE/AJON - Saint Agnan-Le-Malherbe) - LD "Canchère" VB OM Tournée 8 FR	DIALAN-SUR-CHAINE : Jurques ; BREMOY ; ST PIERRE-DU-FRESNE ; AMAYE-SUR-SEULLES LD "Le Mesnil", "La Sébillière" (CAHAGNES), "Orval" + C2 Aunay + C2 Hôpital + Cabinet médical champs de foire ASO LAVAGE OM Tournée 11 FR	VILLERS-BOCAGE + ZI ; SAINT LOUET-SUR-SEULLES ; AURSEULLES : Saint Germain d'Ectot Lieu-Dit "La Pignerie", "Le Vieux Presbytère", "La Marche" (AURSEULLES - Anctoville) EMB Tournée 9 FR	COURVAUDON ; MAISONCELLES/AJON ; LANDES/AJON ; BONNEMAISON ; MALHERBE/AJON : Banneville-sur-Ajon, Saint Agnan-le-Malherbe "Le Costil" (PARFOURU/ODON) EMB Tournée 12 FR
	Sem Imp	VAL DE DRÔME : Sept-Vents, Dampierre, Saint Jean des Essartiers ; LES LOGES ; TRACY-BOCAGE Lieux-dits "Ecorigny", "Le Moulin d'Aubigny", "Aubigny" (CAHAGNES) OM Tournée 5 FR	LES MONTS D'AUNAY : Campandré-Valcongrain, Danvou la Ferrière, Ondefontaine, Roucamp, Le Plessis-Grimout ; DIALAN-SUR-CHAINE : Le Mesnil Auzouf ZOO LAVAGE OM Tournée 9 FR	MAISONCELLES-SUR-AJON ; MALHERBE/AJON : Banneville/Ajon, Saint Agnan le Malherbe ; + La Cabourette LANDES/AJON ; LE MESNIL-AU-GRAIN "Le Costil" (PARFOURU/ODON + C2 Aunay + C2 Hôpital + Cabinet médical champs de foire ASO OM Tournée 12 GD	VILLERS-BOCAGE + ZI ; VILLY-BOCAGE EMB Tournée 10 FR	VAL D'ARRY : Noyers-Bocage, Missy, Le Locheur, Tournay sur Odon RD 675 (VILLY-BOCAGE) EMB Tournée 13 FR

Campagne d'Aunay-sur-Odon : Lieux dits Beauvais, La Gendrierie, L'Abbaye, Le Pied Du Bois, Le Petit Pied Du Bois, Courtilbert, Le Pied De La Bruyere, La Grellerie, Le Hamel Es Bas, La Petite Ccoquerie, Noire Nuit, Le Hamel Aux Gabrielux, Le Hamel Aux Helenes, La Bernardière

Version du 14/05/24

3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers et ménagers

Via la REOM, la collectivité a fait le choix de limiter les tonnages collectés en faisant porter l'incitation sur le nombre de levées annuelles (18 ou 30 levées / 52 ouvertures de tambours).

Le nombre de levées dépend du litrage du bac attribué. Les producteurs ménagers ne peuvent disposer d'un bac de plus de 240 L (voir grille tarifaire en page 29).

3.3 Fréquence de la collecte

Type de Collecte

FREQUENCE DE COLLECTE	PBI : 25 162 habitants	
	OM	RECYCLABLES
Période normale	1 fois tous les 15 jours (C0,5) ou 1 fois par semaine (C1)*	1 fois tous les 15 jours (C0,5) ou 1 fois par semaine (C1)**

*Aunay sur Odon - Villers-Bocage - Caumont l'Eventé - Noyers-Bocage

**Aunay sur Odon - Villers-Bocage

La fréquence des collectes peut parfois être ajustée en fonction des demandes et des besoins réels des producteurs non ménagers :

- Fréquence de collecte à 2 fois par semaine (C2) pour les gros producteurs de déchets (commerçants, métiers de bouche...) des communes d'Aunay sur Odon, Villers-Bocage et de Caumont l'Eventé.
- Convention de saisonnalité (d'avril à octobre) pour le Zoo de Jurques et certains gîtes du territoire
- Convention annuelle pour l'hôpital d'Aunay sur Odon pour une collecte 3 fois par semaine (C3)

3.4 Focus sur la Déchèterie

3.4.1 jours et heures d'ouverture

Hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi	14H/17H
Mardi	9H/12H et 14H/17H
Mercredi	10H/12H et 13H30/17H
Jeudi	fermé
Vendredi	10H/12H et 13H30/17H
Samedi	9H/12H et 13H30/17H

Été du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	14H/18H
Mardi	9H/12H et 14H/18H
Mercredi	10H/12H et 13H30/18H
Jeudi	fermé
Vendredi	9H/12H et 13H30/18H
Samedi	9H/12H et 13H30/18H

MAISONCELLES-PELVEY

Hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi	14h/17h
Mardi	fermé
Mercredi	10H/12h et 13H30/17H
Jeudi	9H/12H et 14H/17H
Vendredi	9H/12H et 13H30/17H
Samedi	9H/12H et 13H30/17H

Été du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	14H/18H
Mardi	fermé
Mercredi	9H/12H et 13H30/18H
Jeudi	9H/12H et 14H/18H
Vendredi	9H/12H et 13H30/18H
Samedi	9H/12H et 13H30/18H

LIVRY

3.4.2 Fréquentation des déchèteries

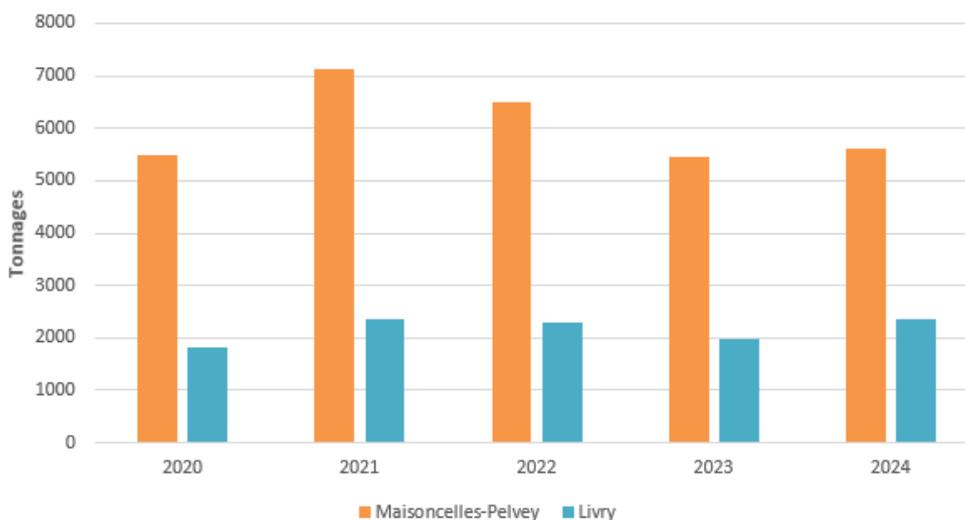
	2023	2024	Evolution 2023/2024 (%)	Evolution 2023/2024 en nbre de visites
Visites Maisoncelles Pelvey	40 886	43 990	7.1 %	3 104
Visites Livry	12 349	15 006	17.71 %	2 657
Total visites	53 235	58 996	9.77 %	5 761

Transfert des déchèteries au 1^{er} janvier 2023. Ce transfert a eu pour incidence de modifier l'organisation de la collecte en déchèterie notamment d'imposer aux usagers un nombre de passage fixe.

3.4.3 Évolution des tonnages en déchèterie

Tonnages Déchèteries y compris déchets verts	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Maisoncelles Pelvey	6 699	5 486	7 128	6 493	5 440	5 623	3,27%
Livry	1 522	1 835	2 362	2 307	1 990	2 348	15,25%
Total	8 221	7 321	9 490	8 800	7 430	7 971	18,52 %

Evolution des tonnages des déchèteries



3.5 Évolution de l'organisation de la collecte

Collecte en C1 des sacs jaunes sur 2 communes urbaines du territoire

Malgré le passage aux extensions des consignes de tri fin 2020, la fréquence de collecte des «recyclables» est restée à une fois tous les 15 jours y compris dans les zones agglomérées de plus de 2 000 habitants (sauf convention et ZI).

Or, ces extensions ont conduit à l'augmentation des tonnages collectés en sacs.

Les agents de collecte ont fait remonter la pénibilité de la collecte en sacs et ce, particulièrement sur 2 communes du territoire : Villers-Bocage et d'Aunay-sur-Odon (tournées nécessitant par ailleurs un double vidage même avec le camion 26T).

Cette situation est également signalée sur certaines périodes de l'année telles que les fêtes de fin d'année ou les fins d'année scolaire.

Afin d'améliorer le service rendu, les communes de Villers-Bocage et d'Aunay-sur-Odon sont passées en C1 (toutes les semaines) au 1^{er} janvier 2023.

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 4

La collecte des déchets : bilan

4.1 Évolution des tonnages

Flux	Kg/hab/an 2021	Kg/hab/an 2022	Kg/hab/an 2023	Kg/hab/an 2024
Collecte des OM	126	117	111	162
Recyclables	63	60	66	75
Déchèterie	312	277	238	342

2022 : Optimisation des tournées

Le refus de tri : qu'est ce le taux de refus et quelles conséquences ?

Avant l'Extension des Consignes de Tri (ECT) qui était le 01/10/2020, le taux de refus de tri de PBI était d'environ 21%. Suite à la mise en place de l'ECT, ce taux a augmenté de 3%, pour atteindre un peu plus de 24% en 2022. Cette hausse, mise en parallèle avec le maintien de la performance de collecte du monoflux, montrait que la qualité de ce dernier s'était donc dégradée.

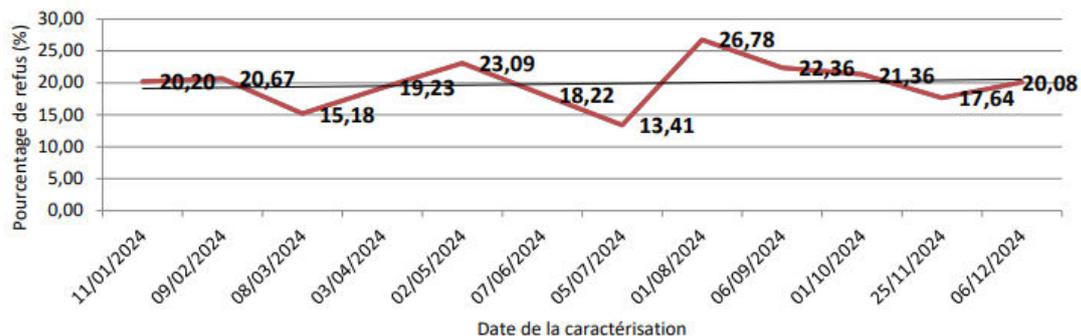
Cependant, en 2023 le taux de refus de PBI a diminué de 4%, soit 20%. La qualité s'est donc améliorée, d'autant plus que les performances de collecte se maintiennent bien.

80% de la composition du refus de tri est un refus dit « habitant », autrement dit, des déchets ultimes qui auraient dû finir dans le sac/bac noir. Les 20% restant sont constitués de refus dit de « process » (matériaux non recyclables mais appelés par l'ECT).

Les refus les plus récurrents : déchets ultimes (salle de bain et autres), essuie-tout, mouchoirs, masques, mauvais plastiques (non-emballage, jouet, objet), papier avec du plastique, petite bouteille de verre (boisson, cosmétique), papier broyé (fibre déchirée qui termine en refus process), médicaments, les très petits éléments (fines), gaspillage alimentaire.

Conséquences : les refus de tri sont renvoyés à l'enfouissement et coûtent cher à la collectivité qui se voit impacté un nouveau coût de transport. Ce coût est répercuté à tous les usagers du service public.

Evolution du taux de refus - caractérisations 2024



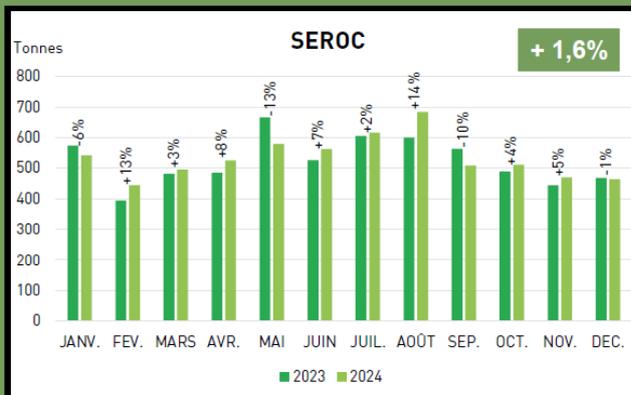
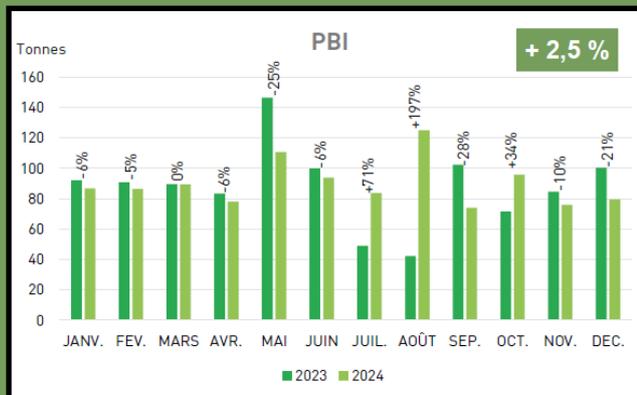
DECHETS MENAGERS : Tonnages 2024 et évolutions depuis 2020

		2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023 %	Evolution 2023/2022 %	Evolution 2022/2021 %	Evolution 2021/2020 %	Evolution 2024/2023 en tonne	Evolution 2023/2022 en tonne	Evolution 2022/2021 en tonne	Evolution 2021/2020 en tonne	kg/hab/an 2024	kg/hab/an 2023	kg/hab/an 2022	kg/hab/an 2021	
Collecte des OM	Pré-Bocage	3 228,80	3 175,40	2 943,32	2 791,50	2 863,56	3%	-5%	-8%	-2%	72,06	-151,82	-232,08	-53,40	113,80	113,66	116,91	126,31	
	Tonnages comptabilisés SEROC	3 207,18	3 155,34	2 943,32	2 791,50	2 863,56	-3%	-5%	-7%	-1,64%	72,06	-151,82	-212,02	-51,84	113,80	113,66	116,91	125,51	
Tri sélectif	Verre Monoflux	1125,37	1120,00	1104,96	1052,20	1078,87	-2,36%	-5%	-1%	-0,48%	26,67	-15,04	-15,04	-5,37	42,88	42,82	43,89	44,55	
	Pré-Bocage	1340,56	1525,60	1500,74	1659,40	1705,40	13,64%	10%	-2%	13,80%	46,00	-24,86	-24,86	185,04	67,78	67,69	59,61	60,68	
Déchèterie Maisoncelles-Pelvey (hors gravats: non pesés)	Pelouse	105,54	464,46	817,79	264,82	2 190,91	727,32%	-208,81%	43%	340,08%	155,94	-552,97	353,33	358,92	87,07	10,51	32,48	18,47	
	Branchages	1 588,72	2 068,82	1 217,18	1 779,09		-100,00%	31,58%	-70%	30,22%		561,91	-851,64	480,10		70,62	48,35	82,29	
	Cartons	191,53	238,78	251,58	205,64	202,14	-1,70%	-22,34%	5%	24,67%	-3,50	-45,94	12,80	47,25	8,03	8,16	9,99	9,50	
	Encombrants	1 673,98	1 838,60	1 592,25	889,03	728,82	-18,02%	-79,10%	-15%	9,83%	-160,21	-703,22	-246,35	164,62	28,97	35,29	63,25	73,13	
	Bois	194,16	292,86	429,76	404,50	468,07	15,72%	-6,24%	32%	50,83%	63,57	-25,26	136,90	98,70	18,60	16,06	17,07	11,65	
	Ferrailles	264,22	265,05	215,52	170,84	208,62	22,11%	-26,15%	-23%	0,31%	37,78	-44,68	-49,53	0,83	8,29	6,78	8,56	10,54	
	Batteries	5,04	3,25	2,56	0,00	2,30	0,00%	0,00%	-27%	-35,52%	2,30	-2,56	-0,69	-1,79	0,09	0,00	0,10	0,13	
	Gravats (estimation)	858,91	1 239,72	1 229,45	993,23	954,62	-3,89%	-23,78%	-1%	44,34%	-38,61	-236,22	-10,27	380,81	37,94	39,42	48,84	49,31	
	Huiles minérales	6,84	11,34	13,50	9,00	10,57	17,44%	-50,00%	16%	65,79%	1,57	-4,50	2,16	4,50	0,42	0,36	0,54	0,45	
	DMS pro	28,55	27,77	22,99	42,63	22,83	-46,44%	46,07%	-21%	-2,74%	-19,80	19,64	-4,78	-0,78	0,91	1,69	0,91	1,10	
	DMS ménages ECO DDS	16,30	0,00	0,00	0,00	21,09				-100,00%	21,09	0,00	0,00	-16,30	0,84	0,00	0,00	0,00	
	DSE	187,90	203,14	270,82	177,39	191,98	8,22%	-52,67%	24,99%	8,11%	14,59	-93,43	67,68	15,25	7,63	7,04	10,76	8,08	
	Amiante lié				1,68	3,76	123,81%												
	Amiante lié (dépôts sauvages)																		
	Plâtre					94,70									3,76				
	Benne Ecomobilier	361,74	361,44	427,98	499,00	520,16	21,54%	14,23%	15,55%	-0,08%	-0,30	66,54	66,54	-0,30	20,67	19,81	17,00	14,38	
	COREPILE	1,842	1,536	1,66	1,57	1,95	17,19%	-6,26%	7,69%	-16,61%	-0,31	0,13	0,13	-0,31	0,08	0,06	0,07	0,06	
	RECYLUM	0,833	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 486,10	7 016,77	6 493,04	5 438,42	5 622,52	3,27%	-19,39%	-8,07%	27,90%	74,11	-1060,56	-523,72	1531,50	223,45	215,87	257,92	279,11		

		2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023 %	Evolution 2023/2022 %	Evolution 2022/2021 %	Evolution 2021/2020 %	Evolution 2024/2023 en tonne	Evolution 2023/2022 en tonne	Evolution 2022/2021 en tonne	Evolution 2021/2020 en tonne	kg/hab/an 2024	kg/hab/an 2023	kg/hab/an 2022	kg/hab/an 2021
Déchèterie Livry	Déchets verts (mélange)	375,44	527,26	466,16	435,10	625,68	30,46%	-7,14%	-13,11%	40,44%	190,58	-31,06	-31,06	151,82	24,87	17,27	18,52	20,97
	Cartons	55,80	80,52	52,68	77,64	81,94	5,25%	32,15%	-52,85%	44,30%	4,30	24,96	24,96	24,72	3,26	3,08	2,09	3,20
	Encombrants	622,34	776,14	697,80	413,46	372,86	-10,89%	-68,77%	-11,23%	24,71%	-40,60	-284,34	-284,34	153,80	14,82	16,41	27,72	30,87
	Bois	74,44	101,54	156,12	187,78	244,30	23,14%	16,86%	34,96%	36,41%	56,52	31,66	31,66	27,10	9,71	7,45	6,20	4,04
	Ferrailles	109,70	118,86	104,89	94,90	104,34	9,05%	-10,53%	-13,32%	8,35%	9,44	-9,99	-9,99	9,16	4,15	3,77	4,17	4,73
	Batteries	1,67	1,75	2,69	0,00	2,36	0,00%	0,00%	34,98%	4,73%	2,36	-2,69	-2,69	0,08	0,09	0,00	0,11	0,07
	Gravats (estimation)	366,26	460,40	587,22	443,72	503,02	11,79%	-32,34%	21,60%	25,70%	59,30	-143,50	-143,50	94,14	19,99	17,61	23,33	18,31
	Huiles minérales	2,88	4,50	4,50	4,23	4,68	9,62%	-6,38%	0,00%	56,25%	0,45	-0,27	-0,27	1,62	0,19	0,17	0,18	0,18
	DMS pro	10,36	11,80	7,56	20,77	10,28	-102,08%	63,61%	-56,10%	13,91%	-10,49	13,21	13,21	1,44	0,41	0,82	0,30	0,47
	DMS ménages ECO DDS	8,15	9,10	0,00	0,00	10,34	0,00%	0,00%	0,00%	11,71%	10,34	0,00	0,00	0,95	0,41	0,00	0,00	0,36
	DSE	74,47	84,54	59,85	80,50	88,57	9,11%	25,65%	-41,25%	13,52%	8,07	20,65	20,65	10,07	3,52	3,20	2,38	3,36
	COREPILE	0,79	1,27	0,99	0,99	0,00	0,00%	-0,71%	-28,33%	60,33%	0,00	-0,01	-0,28	0,48	0,00	0,04	0,04	0,05
	Plâtre					49,44									1,96			
Benne Ecomobilier	132,60	183,96	166,16	230,82	250,23	7,76%	28,01%	-10,71%	38,73%	19,41	64,66	-17,80	51,36	9,94	9,93	6,60	7,32	
Total	1 835,11	2 361,64	2 306,62	1 989,91	2 348,04	15,25%	-15,92%	-2,39%	28,69%	358,13	-316,71	-55,02	526,53	93,32	78,99	91,62	93,94	
Autres DV	Benne Amayé																	
	Benne Caumont																	
	Benne Noyers	401,18	535,62	388,36					-37,92%	33,51%			-147,26	-147,26	0,00	0,00	15,43	21,31
Total	401,18	535,62	388,36	0,00	0,00			-37,92%	33,51%	0,00	0,00	-147,26	134,44	0,00	0,00	15,43	21,31	
Total déchèterie+ Bennes DV	7 722	9 914	9 188	7 428	7 971	6,80%	-23,69%	-7,90%	28,38%	432,25	-1759,70	-726,00	2191,64	316,77	316,38	364,97	394,35	
Sous total déchets verts	2 470,88	3 596,16	2 889,49	2 479,01	2 816,59	11,99%	-16,56%	-24,46%	45,54%	337,58	-410,48	-706,67	1125,28	113,91	143,05	114,78	143,05	
% DV	32,0%	36,3%	31,4%	33,4%	35,3%	5,6%	5,8%	-15,3%	13,4%	4,3%	1,9%	-4,8%	13,4%	36%	45%	31%	36%	
Total Tous déchets	13 417,11	15 735,03	14 737,05	12 931,43	13 618,39	5,31%	-13,96%	-6,77%	14,73%	0,05	-0,12	-0,07	0,17	550,77	514,38	585,38	625,90	

Population PRÉ-BOCAGE INTERCOM : 25 162 hab. - Population SEROC : 133 778 hab.

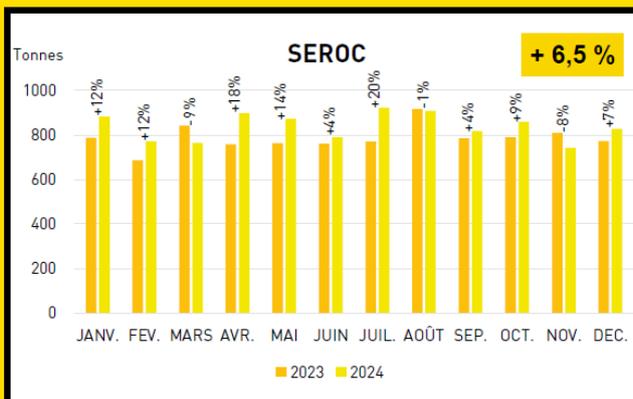
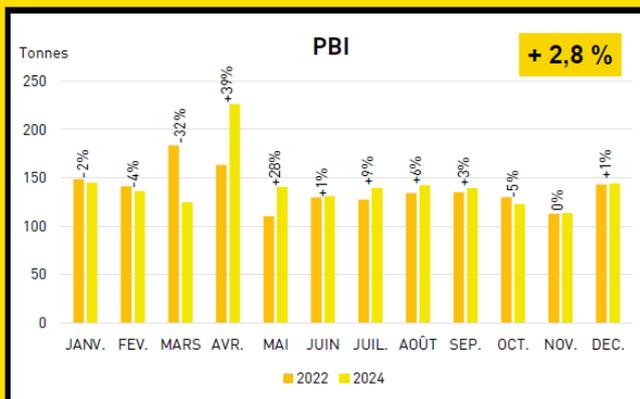
TONNAGES DE VERRE



2023 : 1 052,2 T / 2024 : 1 078,9 T

2023 : 6 294,1 T / 2024 : 6 396,3 T

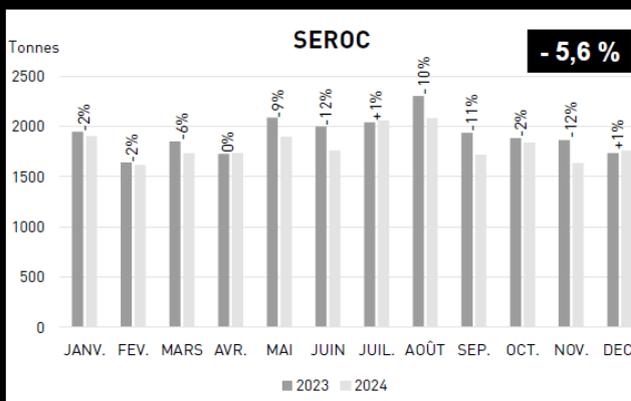
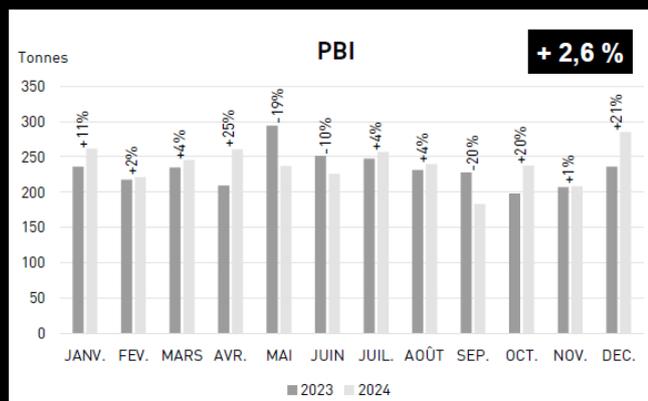
TONNAGES DE PAPIERS ET EMBALLAGES



Taux moyen de refus : 19,8 %
2023 : 1 659,4 T / 2024 : 1 705,4 T

Taux moyen de refus : 24 %
2023 : 9 442,2 T / 2024 : 10 054,9 T

TONNAGES DE DECHETS ULTIMES



2023 : 2 791,5 T / 2024 : 2 863,6 T

2023 : 23 007,4 T / 2024 : 21 730,8 T

Partie 1 – Les indicateurs techniques

Chapitre 5

Le Traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitements existantes



5.2 Nature des traitements (dont valorisation)

Déchets concernés

UNITE DE TRAITEMENT MODE DE VALORISATION	Ordures ménagères	Recyclables secs	Déchets verts
Centre d'enfouissement VEOLIA- Billy (14)	✓		
Centre de tri Ecosphère (50)		✓	
Plateforme de traitement et valorisation des Déchets verts (14)			✓

Evolution de la **TGAP** (Taxe **G**énérale sur les **A**ctivités **P**olluantes) pour les **ISDND** (Installations de **S**tockage de **D**échets **N**on **D**angereux exploitées en mode bioréacteur et réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté (euro/tonne).

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. – Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploi- tées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

Pour rappel, qu'est-ce que la TGAP ?

La TGAP est une taxe qui a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale. Elle s'inscrit dans un projet de loi de gestion des déchets et fait partie de la fiscalité déchets.

Le montant de la TGAP est calculé en fonction des quantités et natures des déchets produits, des émissions polluantes, des matériaux d'extraction. Le taux appliqué à chaque facteur est modifié chaque année.

Les Ordures Ménagères résiduelles et encombrants collectés en déchèteries sur le territoire de PBI étant traités (enfouis) dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) « type D », en 2023 la TGAP a augmenté de 27,5 % par rapport à 2022.

A titre de comparaison, en 2025, dans des installations d'incinération, la TGAP atteindra entre 15 et 25 €/T quand elle sera à 65 €/T en ISDND.

La TGAP impactant le montant de la redevance, il importe donc à l'utilisateur du service public d'être responsable dans ses modes de consommation et dans le respect des gestes de tri afin de limiter les tonnages non valorisés. **(OM et encombrants = déchets stockés/enfouis et TGAP importante).**

Partie 2

Les indicateurs économiques et financiers

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 6

Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

6.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2023	OMR	Verre	Recyclables secs	Déchèteries	Déchets Verts
Fréquence	C1 - C2 - C3*	-	C0.5	-	-
Collecte et contenant	PAP en bacs Régie	86 PAV Collecte gérée par SEP Valorisation	PAP en sacs Régie	2 déchèteries Déléguées au SEROC	1 Benne 35m ² à Livry et 1 Plateforme déchets verts à Maisonnelles-Pelvey
Transport	Géré par le SEROC	Géré par SEP Valorisation	Géré par le SEROC	Géré par le SEROC	Géré par SEP Valorisation
Traitement	Géré par le SEROC	Géré par le centre OI Manufacturing	Géré par le SEROC	Géré par le SEROC	Géré par SEP Valorisation

*Occasionnelle

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE

ANNEE 2024	OMR	VERRE	RSOM (hors verre)	Déchèteries (hors gravats)	Déchets verts	Tous flux
Population desservie	25 162	25 162	25 162	25 162	25 162	25 162
Tonnage	2 792	1 152	1 705	5 993	2 817	14 459
kg/hab/an PBi	114	43	68	238	127	590
kg/hab/an Rural_ Normandie 2023*	194	43	53	293	140	615
Kg/hab/an Rural_France** 2023	195	44	57	242	100 (déchèteries + hors déchèteries)	628
Ecart/ratio Rural_France ** 2023	-0,5%	1,63 %	7,1 %	-17,4 %	-	2,11 %

*Fichier évolution ADEME 2023 - Typologie « Rural_Normandie ». Ces données ne distinguent par les territoires en RI ou en TEOM.

** Fichier évolution ADEME 2023 - Typologie « Rural_France ». Ces données ne distinguent par les territoires en RI ou en TEOM.

Les écarts observés entre les quantités de déchets collectés sur le territoire de PBI (typologie « Rural ») par rapport au référentiel ADEME « Rural France » s'expliquent par :

- L'existence des redevances incitatives (mises en place postérieures à la création de la communauté de communes) et l'harmonisation de celles-ci au 01/01/2020 (systèmes de collecte et grille tarifaire uniques) ;
- La mise en place des extensions des consignes de tri en octobre 2020.

6.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS-CONTRAT

Service	Prestataires	Prestation	Fin de marché	Montant annuel des prestations
Pré-collecte	UGAP	Bacs pucés	Bon de commande	19 562 €
	EMZ	Tambours et abris-bacs	Avril 2023	Pas de facture sur 2023
	Barbier	Sacs Jaunes	2026	36 658 €
Collecte	A84	Petit entretien BOM	Bon de commande	32 331 €
	SEMAT	Réparation et maintenance BOM	Contrat annuel de maintenance	23 217 €
Apports volontaires	SEP	Vidage PAV verre	31/12/2025	39 832 €
	QUADRIA	Fourniture PAV verre	31/12/2025	Pas de commande sur 2024

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 7

Budget, coût du service et financement

7.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.

Les éléments présentés ci-après sont ceux issus de la délibération du 02 avril 2025 relatif à l'approbation du Compte Administratif 2024 et à l'affectation des résultats

DELIBERATION 20250402-9 : FIN_89512 : DECHETS RECYCLABLES APPROBATION DU CFU 2024

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom s'est portée candidate au passage au Compte Financier Unique à partir de l'exercice 2024. Le CFU deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux, obligatoire à partir de 2026.

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
011-Charges d'exploitation : -133,7k€ par rapport au CA 2023	364 004,38 €	70-Produit de la redevance incitative : +220,5k€	2 730 338,92 €
		70-Ventes de produits résiduels : -20,5k€	0,00 €
012-Charges de personnel : -15,9k€	670 978,01 €	013-Atténuations des charges : -13,5k€	20 491,72 €
65-Autres charges de gestion courantes : +229,5k€	1 464 204,59 €	75-Autres produits de gestion courante : +2,5k€	2 491,97 €
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	1 270,92 €	76-Produits financiers :	12,32 €
67-Charges exceptionnelles : -2,0k€	12 373,25 €	77-Produits exceptionnels : -44,4k€	1 985,78 €
68-Dotations aux provisions : Stable	22 799,89 €	78-Reprises sur provisions : Stable	8 737,27 €
042-Dotation aux amortissements : -21,8k€	215 634,47 €	042-Reprise des subventions : Stable	23 491,04 €
TOTAL DE	2 751 265,51 €	TOTAL RE	2 787 549,02 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 est excédentaire de 36 283,51 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2023 étant excédentaire de 390 178,06 €, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 426 461,57 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
301-Matériel et service OM :	2 756,86 €	1064-Réserve réglementée :	23 836,00 €
302-Conteneurs Tri :	5 161,14 €	10222-FCTVA :	3 544,44 €
308-Achat BOM :	0,00 €	27-Autres immobilisations financières :	1 154,31 €
309-Garage :	1 152,54 €		
310-RI PBI :	1 680,00 €		
16-Remboursement capital emprunt : -41,7k€	96 162,12 €		
040-Reprise des subventions :	23 491,04 €	040-Dotation aux amortissements : -21,8k€	215 634,47 €
TOTAL DI	130 403,70 €	TOTAL RI	244 169,22 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 est excédentaire de 113 765,52 €. En incluant le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2023 (+157 627,96 €), les restes à réaliser de dépenses (1 200,00 €) et les restes à réaliser de recettes (1 355,26 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement des investissements de 271 548,74 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	665 072,82	2 816 706,00	3 481 778,82
	Recettes réalisées (1)	B	244 169,22	2 787 549,02	3 031 718,24
	Restes à réaliser	C	1 356,26	0,00	1 356,26
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	822 790,78	3 206 884,06	4 029 584,84
	Dépenses réalisées (1)	E	130 493,70	2 781 265,51	2 881 669,21
	Restes à réaliser	F	1 209,00	0,00	1 209,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	113 765,52	36 283,51	150 049,03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	457 527,96	390 178,06	847 806,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent déficitaire	G + H	271 393,48	426 461,57	697 855,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	156,26	0,00	156,26
Résultat cumulé	Excédent déficitaire	G + H + I	271 549,74	426 461,57	698 011,31

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

DELIBERATION 20250402-9-BIS : FIN_89512 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DECHETS RECYCLABLES

Après avoir pris connaissance du compte financier unique 2024 du budget déchets recyclables, il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation du résultat comme présenté ci-dessous.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2025 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 426 461,57 €
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 271 393,48 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'AFFECTER les résultats de la manière précitée.

7.2 Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques.

Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements ...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

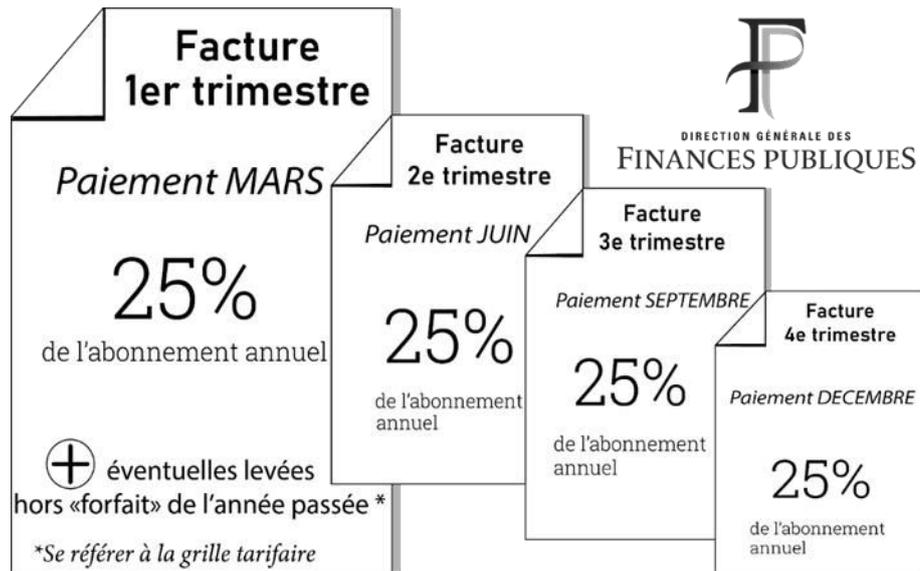
Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets.

Il s'agit donc pour Pré-Bocage Intercom de la REOM (incitative).

	Euros arrondis	Euros / habitants
Coût aidé du service public TTC	2 625 796 €	104.36 €/hab.
Niveau de financement (REOM)	2 695 574 €	107.13 €/hab.

Montants annuels	Euros arrondis
Total charges (y compris regroupements)	3 392 607 €
Total produits	949 118 €
Total contributions	2 695 574 €

Taux de couverture du coût aidé par les contributions	104 %
--	-------



Grilles tarifaires 2024

Délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2023

TARIFS 2024

Tarifs pour les particuliers et les professionnels avec petits volumes de bac						
Effectif du foyer	Bac	Offre de services		Forfait Redevance annuelle	Levées / ouvertures complémentaires *	Levées / ouvertures supplémentaires **
		Nombre de levées / ouvertures dans l'abonnement	Services communs			
1 pers.	80 L	18 levées	Accueil physique et téléphonique Accès illimité au point d'apport volontaire de verres Mise à disposition de sacs jaunes et de bacs pucés	162 €	2,93 €	5,85 €
2 à 3 pers.	120 L			212 €	4,40 €	8,80 €
4 à 6 pers.	180 L			289 €	6,60 €	13,20 €
7 pers. et plus	240 L			369 €	8,80 €	17,60 €
Badge d'identification	30 L	52 ouvertures		162 €	1,10 €	2,20 €

* entre 19 et 24 levées du bac ou 52 et 69 ouvertures pour les badges

** à partir de 25 levées du bac et 70 ouvertures pour les badges

Tarifs 2024 pour les professionnels avec gros volumes de bac				
Bac	Offre de services		Forfait redevance annuelle	Levées supplémentaires
	Nombre de levées dans l'abonnement	Services communs		
360 L	30 levées	Accueil physique et téléphonique Accès illimité au point d'apport volontaire de verres Mise à disposition de sacs jaunes et de bacs pucés	679 €	8,25 €
660 L			1 305 €	15,95 €
770 L			1 552 €	19,25 €

Pourquoi la redevance augmente tous les ans ?

Ce sont les dépenses de fonctionnement qui s'imposent à PBI qui connaissent annuellement des augmentations et qui impactent significativement cette redevance et donc la grille tarifaire.

Les tarifs de la grille tarifaire 2024 ont augmenté de +7 % par rapport à 2023.

Pré-Bocage Intercom est compétent en matière de collecte des déchets (ordures ménagères, recyclables et verre) et le SEROC, syndicat de traitement auquel adhère Pré-Bocage Intercom, est compétent en matière de traitement et de valorisation de vos déchets ménagers et de gestion des déchèteries et de prévention.

La redevance comprend l'ensemble de ces services et certains (comme les déchèteries) connaissent des augmentations plus conséquentes que les autres ces dernières années (obligation réglementaire de proposer une benne plâtre par exemple ou encore le tri à la source des biodéchets). L'acte de tri (obligation réglementaire de l'extension des consignes de tri) coûte cher à la collectivité qui le répercute à tous les usagers du service public.

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 8

Structure du coût

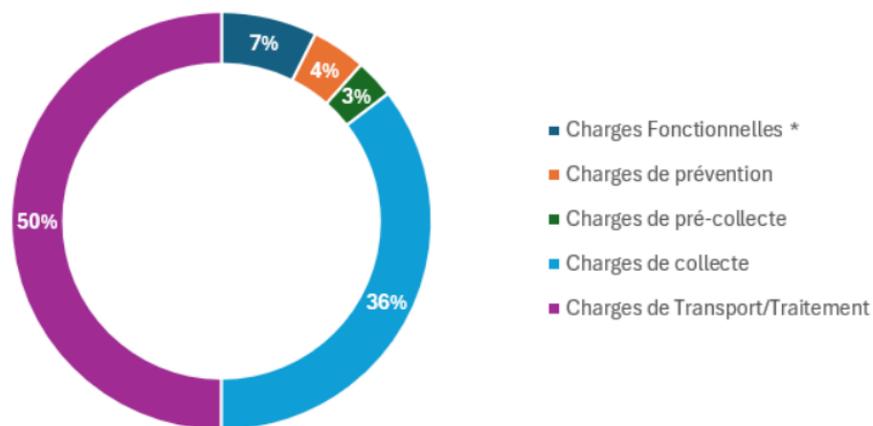
8.1 La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus).

Postes de charges 3 M€

Postes de charges	En euros
Charges Fonctionnelles *	252 091 €
Charges de prévention	142 489 €
Charges de pré-collecte	102 482 €
Charges de collecte	1 210 594 €
Charges de Transport / traitement	1 705 289 €
TOTAL CHARGES	3 412 945 €

* Charges de structure + charges de communication

Nature des charges (tous flux confondus)



* Charges de structure + charges de communication

Premier poste de charges : transport et traitement (tous flux confondus).

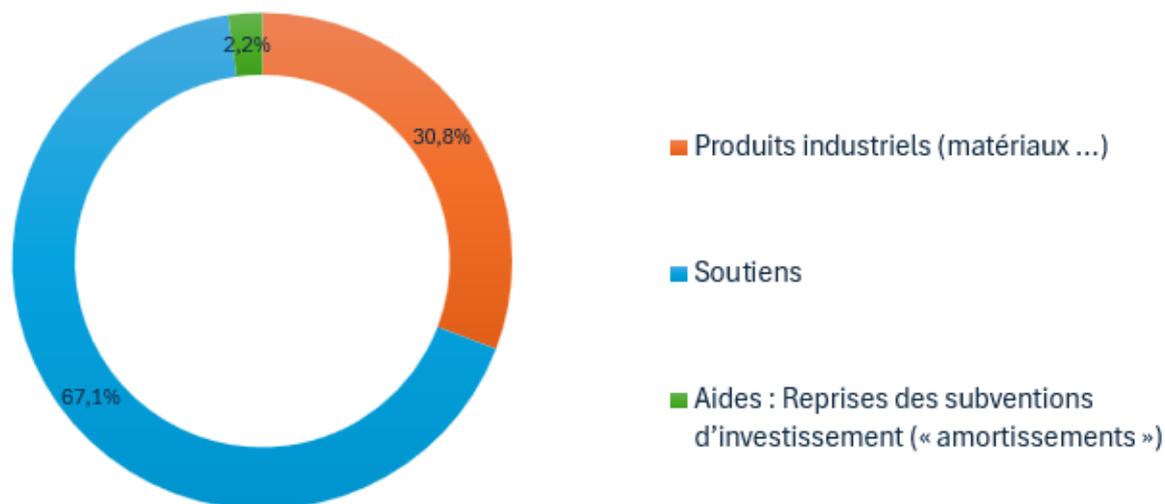
8.2 Nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes)

Il est proposé ici de présenter dans un premier temps les différents postes de produits qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets.

POSTES DE PRODUITS 0.92 M€

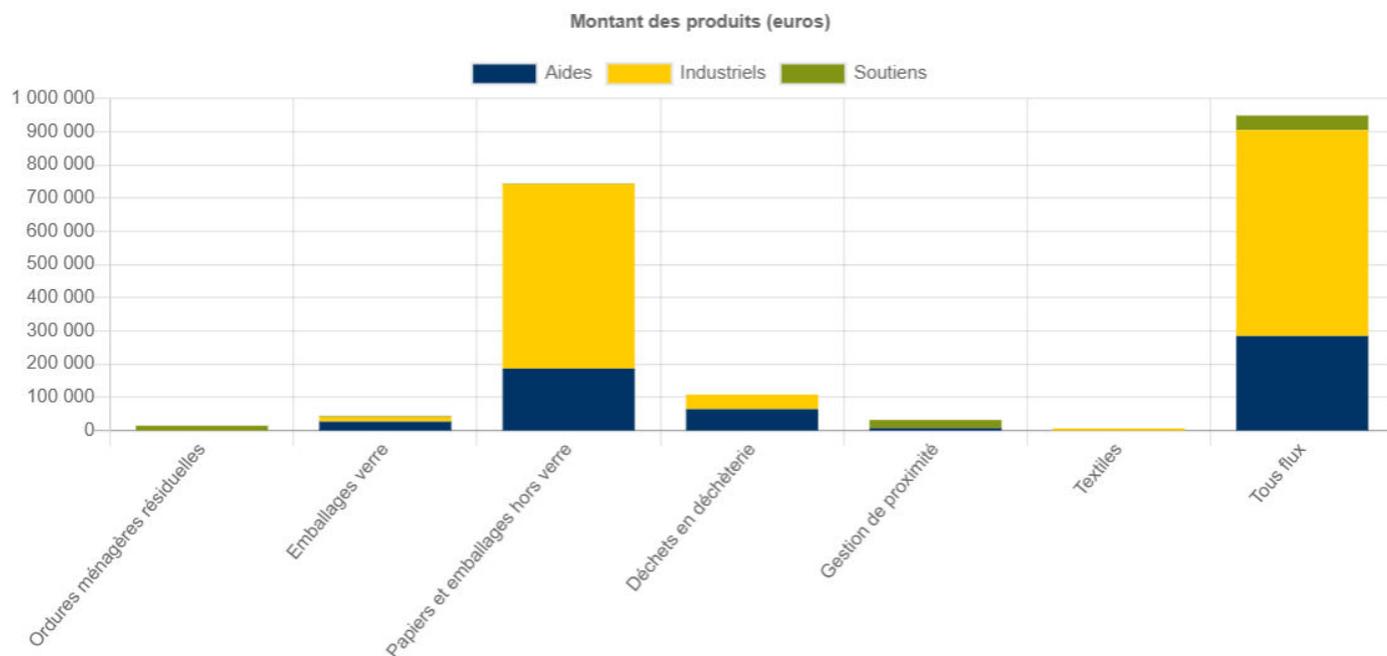
Postes de produits	En euros
Produits industriels (matériaux ...)	284 677€
Soutiens	620 565 €
Aides : Reprises des subventions d'investissement («amortissements»)	20 153 €
TOTAL PRODUITS	925 395,00 €

Nature des produits (tous flux condendus)

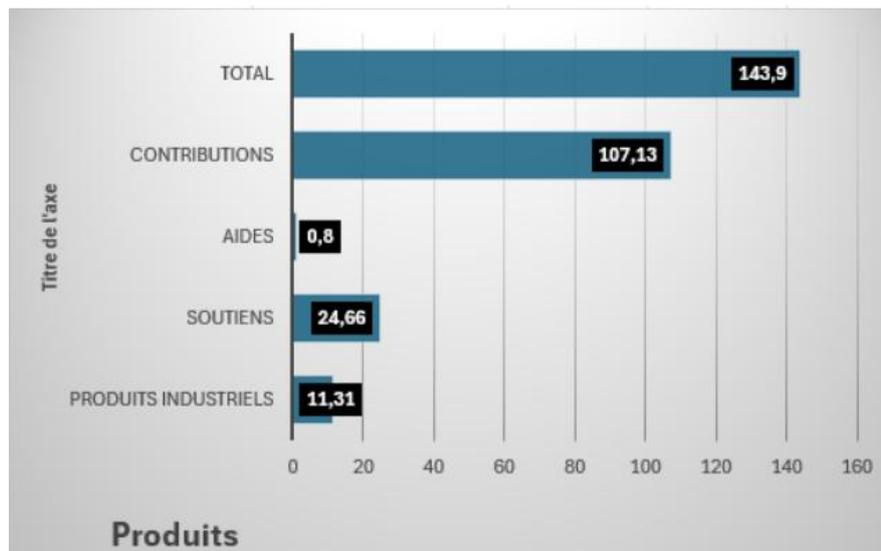
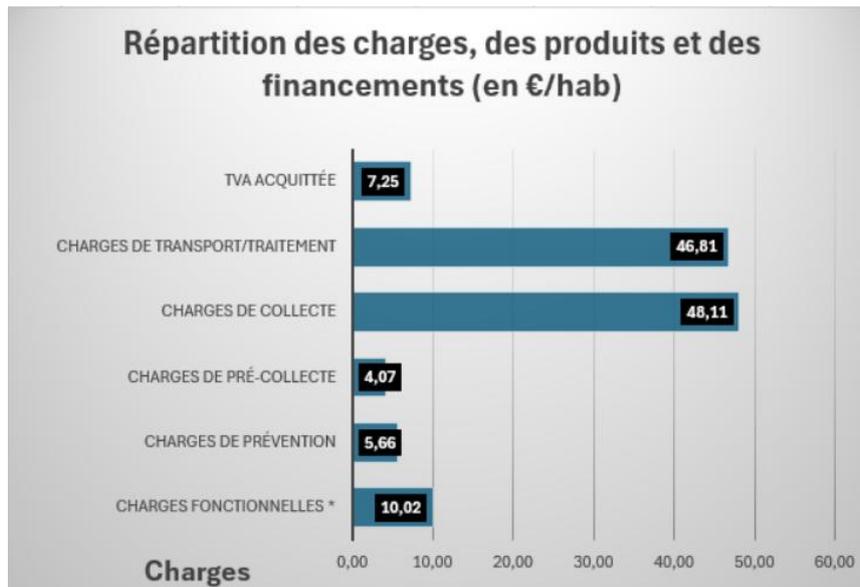


Premier poste de produits : Soutiens (éco-organismes)

Montant des produits



8.3 La répartition des charges, des produits et du financement



Les produits (industriels, soutiens et aides) permettent de couvrir 37.71 € des coûts par habitant, les contributions : 107.13 €/hab.

Partie 2 – Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 9

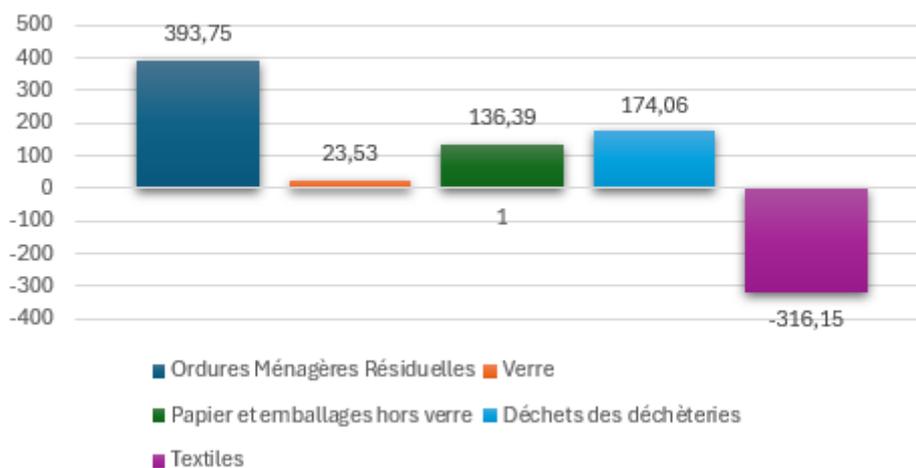
Coût des différents flux de déchets

9.1 Le coût des différents flux ramenés à la tonne

Coût aidé = coût résiduel = coût restant à financer

Année 2023	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie (hors gravat)	Textiles
Coût aidé TTC par tonne (€/T)	393.63	23.53	136.39	174.06	-316.15
Ratio en kg collecté par habitant	114	43	68	251	1
Coût aidé TTC par hab. (€/hab.)	42.82	1.01	9.24	44.80	-0.160

Coûts des différents flux en €/Tonne

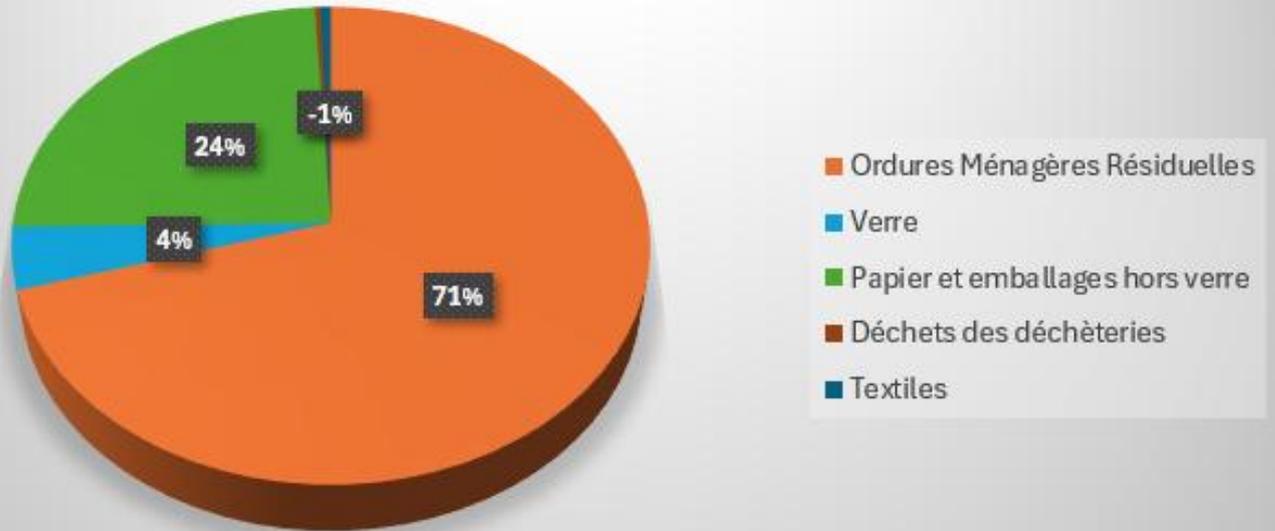


Les coûts à la tonne de certains flux sont à mettre en perspective des coûts par habitants qui comptent de faibles quantités collectées et peuvent parfois être bas.

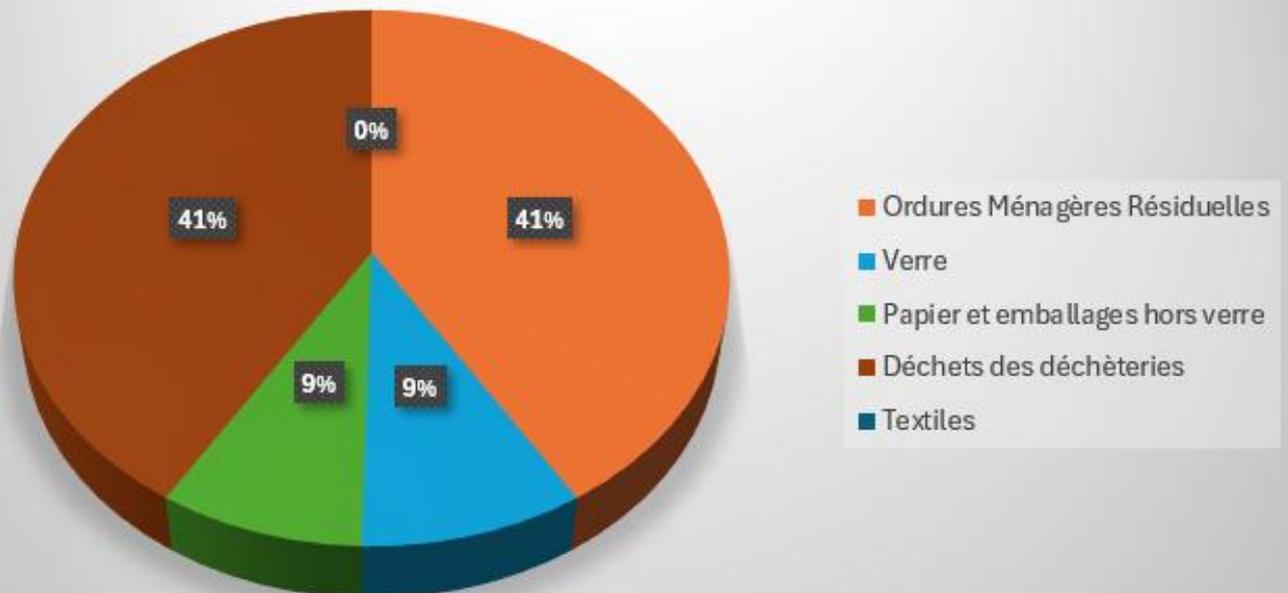
Certains flux ont des coûts à la tonne élevés mais des coûts à l'habitant faibles (c'est le cas des papiers et emballages hors verre).

Les coûts des ordures ménagères résiduelles et des déchets des déchèteries restent élevés que l'on tienne compte de coût à la tonne ou du coût à l'habitant.

Coûts aidés TTC de différents flux en €/Tonne



Coûts aidés TTC de différents flux en €/hab



Comparaison au référentiel national de l'ADEME

Typologie habitat : territoire rural avec ville centre

OMR :

Le cout aidé des OMR se situe dans la fourchette du référentiel à la tonne. Le coût à l'habitant est inférieur à l'interquartile des coûts pour le même type d'habitat en raison d'un ratio de collecte inférieur au référentiel.

Verre :

Les coûts aidés du verre à l'habitant et à la tonne sont inférieurs aux référentiels. Le coût de collecte est bas.

Papiers et emballages (hors verre) :

Les coûts aidés du flux PEHV, à l'habitant et à la tonne, sont inférieurs à l'interquartile des coûts pour le même type d'habitat. Les soutiens CITEO et les ventes de matériaux sont élevés en 2024. Le ratio de collecte est élevé (68 kg/hab).

Déchèteries :

Les coûts aidés des déchèteries se situent dans l'interquartile des coûts pour le même type d'habitat à la tonne et à l'habitant;

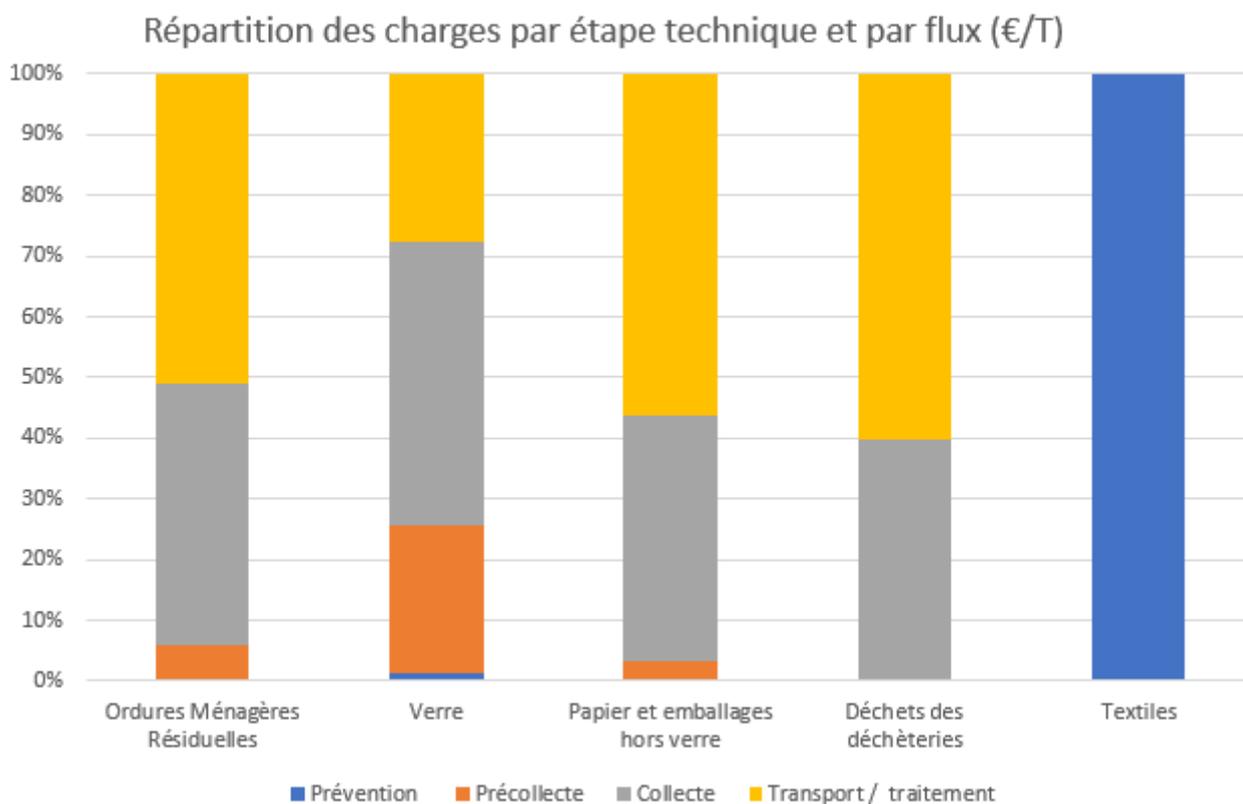
Coût global :

Les coûts de gestion globale (par habitant) se situent dans la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les coûts inférieurs des OMR et du verre, avec de bonnes performances et des coûts de collecte bas en apport volontaire, compensent les coûts supérieurs ses PEHV et en déchèteries.

9.2 La répartition des charges par flux et par étape technique

Coût des Charges par étapes et par flux en €/T

FLUX	ETAPE TECHNIQUE			
	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Transport / traitement
Ordures Ménagères Résiduelles	0.65	20,46	151.81	180.06
Verre	1,06	17.86	34.58	2,61
Papier et emballages hors verre	1.40	14.44	203,79	282.42
Déchets des déchèteries	0.71	0	60.37	92.93
Textiles	112.77	0	0	0



Partie 2 - Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 10

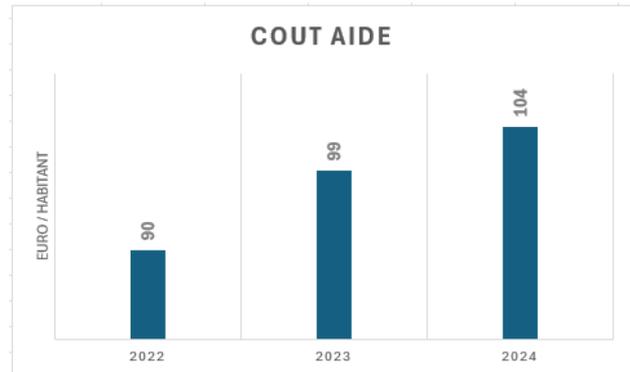
Evolution des coûts

10.1 L'évolution des coûts tous flux confondus

Evolution du coût en euro par l'habitant tous flux confondus

Coût aidé TTC	Euros/habitant*
2022	90
2023	99
2024	104

* population totale de la collectivité



La gestion des déchets coûte de plus en plus cher à la collectivité, malgré toutes les politiques incitatives mises en place sur le territoire, cette redevance ne diminuera pas . Le cadre législatif évoluant en permanence, il est nécessaire de s'y adapter et de le respecter. Pour autant, l'objectif de PBI est de maîtriser au maximum cette augmentation, notamment en étudiant toutes les pistes d'optimisation des coûts et de réflexion d'organisation permettant d'y parvenir.

10.2 L'évolution des coûts par flux

Evolution globale du coût du service public ramené à l'habitant par flux

Coût aidé TTC	OMR	VERRE	RSOM (hors verre)	Déchets en déchèterie
2022	40,68	0,57	11,93	35,69
2023	42,07	1	13,88	42,23
2024	44.82	1.01	9.24	-0.16

